

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 4 (1946)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Das Problem des Trend - Das Wetter als Konjunkturfaktor

Après les efforts faits par les économistes américains pour utiliser la statistique dans l'explication des phénomènes économiques, les économistes suisses à leur tour désirent développer cette méthode. Elle exige de grandes connaissances et de la prudence. Les deux auteurs font preuve de ces qualités qui donnent ainsi de la valeur à leurs travaux. On peut les féliciter de ne pas être tombés dans les erreurs de leurs collègues d'outre Atlantique.

Le problème du Trend.

Les investigations dans le domaine de la conjoncture se sont perfectionnées au cours de ces dernières années et l'étude des crises a fait place à un examen général des mouvements cycliques de l'économie. Il s'agit en effet de déceler les différentes ondes, de mesurer leur longueur, d'étudier leur régularité et de trouver une théorie capable d'expliquer tous ces mouvements.

L'ouvrage de M. Finkenstein a spécialement pour objet l'examen des ondes séculaires appelées *trends*. L'auteur conduit cette étude d'une manière très systématique : dans une première partie il définit le *trend* ; dans une seconde il dégage la meilleure méthode de calcul de ces ondes séculaires et dans une troisième il nous donne un tableau d'ensemble de tous ces mouvements cycliques de l'économie.

Lorsque l'auteur s'occupe de la notion du *trend*, il constate que la science n'est pas très au clair sur les longues ondes économiques. On s'est contenté de déceler l'existence d'un mouvement séculaire, mais on ne s'est jamais soucié de l'étudier d'une manière approfondie. M. Finkenstein comble heureusement cette lacune.

Il montre que les *trends* calculés jusqu'à présent ne donnent pas d'une manière exacte le mouvement séculaire. En effet, ils étaient destinés à éliminer des ondes conjoncturales (ondes courtes) tous les autres mouvements cycliques. Le *trend* ainsi obtenu était naturellement impur et contenait une certaine quantité d'ondes moyennes et longues.

C'est au chapitre II que M. Finkenstein expose la meilleure méthode pour déterminer les oscillations séculaires. Il nous propose de procéder de la manière suivante : a) représenter graphiquement les données de base d'un mouvement économique (ex. rendement par hectare des céréales de 1846 à 1937) ; b) éliminer de cette courbe originale les ondes courtes en employant les moyennes mobiles ;

Schweizerische Beiträge zur Wirtschaftlichen Wellen- und Konjunkturforschung. (Contributions suisses à l'étude des cycles économiques et de la conjoncture.)

I. *Das Problem des Trend.* (Le problème du trend.) Dr H.-W. Finkenstein.

II. *Das Wetter als Konjunkturfaktor.* (Les fluctuations météorologiques et la conjoncture.) Erwin-Th. Hadorn.

c) écarter successivement les ondes moyennes par la méthode de division égalitaire ; d) arrêter les opérations dès que l'onde obtenue a une longueur d'environ 100 ans.

Dans la dernière partie de l'ouvrage nous trouvons une analyse générale des cycles économiques. M. Finkenstein constate très justement qu'on ne peut isoler le problème des longues ondes du fait que l'évolution économique forme un tout indivisible.

Les ondes courtes ont une longueur de 2 à 12 ans et nous donnent les conjonctures (business cycles). Dans le domaine de la production agricole, elles indiquent les variations des récoltes dues aux influences météorologiques. Les ondes moyennes, dont la longueur est d'environ 30 ans, indiquent déjà des modifications structurales. Nous pouvons ainsi déceler avec leur aide les variations de la production agricole découlant de la guerre mondiale. Les ondes séculaires signalent les modifications structurales plus lentes, comme par exemple les changements dans les méthodes de l'exploitation agricole. Finalement, les ondes millénaires donnent l'évolution de l'agriculture à travers les siècles. Ce sont elles qui montrent que la production varie avec l'essor et la décadence des nations.

*
*
*

Les fluctuations météorologiques et la conjoncture.

De nombreuses recherches ont déjà été faites en vue de découvrir les relations existant entre les conditions météorologiques et la conjoncture. En effet, la découverte de ces relations est d'une grande importance : elle permet de prévoir l'évolution économique.

Dans son ouvrage M. Hadorn examine tout d'abord les facteurs météorologiques, puis il étudie leur influence sur les récoltes, et finalement il dégage des variations de ces dernières des répercussions économiques générales.

En étudiant les facteurs météorologiques, il constate que leurs variations présentent une certaine régularité. Il existe des points de symétrie dans l'évolution météorologique et M. Hadorn note que leur découverte est d'une grande valeur pour les prévisions économiques. Ces cycles peuvent provenir de causes cosmiques, telles que les modifications dans les radiations solaires ou dans celles d'autres étoiles ; ils peuvent encore provenir de causes terrestres, telles que les courants maritimes et aériens, les glaces polaires, les déplacements de l'axe terrestre, etc. Pour M. Hadorn, les cycles météorologiques sont influencés par la somme de tous ces facteurs ; il n'y en a donc point qui soient assez puissants pour pouvoir être considérés isolément.

L'auteur en vient ensuite à la question de la connexité existant entre la météorologie et les récoltes. Pour la dégager, il a recours à la statistique. A ce propos, M. Hadorn remarque qu'il faut éviter une simplification excessive lors de la traduction des variations des récoltes et de la météorologie en séries statistiques.

L'élaboration de la série des récoltes est relativement simple. Il s'agit de concentrer annuellement en une seule donnée l'ensemble de la production agricole d'une région bien limitée. L'auteur a choisi comme période les années de 1885 à 1927 et comme région productrice le Plateau Bernois, rendant ainsi son

ouvrage spécialement intéressant pour les lecteurs suisses. Son choix a été déterminé par les différents avantages qu'offre cette région. Tout d'abord, il nous est possible d'obtenir d'une manière précise les récoltes d'un grand nombre d'années. Ensuite, les modes de culture n'ont guère changé, ce qui élimine des causes d'erreurs. Finalement, on constate que l'influence des facteurs météorologiques varie selon le climat local et la structure du sol et que notre région a l'avantage de posséder une grande homogénéité dans ce domaine. Le Plateau Bernois présente donc de bonnes conditions pour l'étude des relations existant entre les conditions météorologiques et les récoltes.

L'élaboration de la série météorologique n'est pas du tout facile. Quels sont les facteurs influençant les récoltes ? M. Hadorn arrive à la conclusion que ce sont surtout l'ensoleillement, les précipitations et la température. D'une manière ingénieuse, il réussit à tirer de ces trois facteurs une série météorologique pouvant être comparée à celle des récoltes.

En se basant sur cette corrélation, nous pouvons nous poser la question de savoir s'il est possible de prédire les récoltes longtemps à l'avance. L'auteur répond affirmativement tout en attirant l'attention sur les grandes difficultés d'une telle opération. La solution dépend de l'étude des cycles météorologiques. Une fois qu'on sera au clair sur ce problème, rien ne s'opposera à un pronostic à long terme des récoltes. M. Hadorn arrive à des résultats satisfaisants qui permettent déjà de faire des prévisions assez précises des récoltes.

Pour terminer, il s'agit de traiter le problème de l'influence des variations météorologiques sur la conjoncture générale. A ce propos, on peut constater qu'elle varie selon la structure économique du pays ; le problème sera tout différent suivant que le pays est agricole ou industriel, a une économie simple ou complexe, ou encore une économie en euphorie ou en stagnation, etc. M. Hadorn se propose de traiter en détail ces questions dans une analyse ultérieure et se limite présentement à des considérations très générales.

La variation des conditions météorologiques entraîne, comme nous l'avons vu, une fluctuation de la production agricole qui est une partie importante de l'économie nationale. Les prix des produits agricoles vont aussi varier et il en résultera des modifications dans le pouvoir d'achat de la population des campagnes et des villes. En outre, les mouvements de la production agricole vont influencer sur le revenu de la population campagnarde, ce qui aura des répercussions sur l'épargne, le marché des capitaux et le taux de l'intérêt. Les modifications citées plus haut des pouvoirs d'achat entraîneront une variation de la demande des produits agricoles et industriels. La production industrielle sera ou freinée ou stimulée et les revenus de l'industrie suivront cette conjoncture. Cela nous donnera une modification de la demande des services producteurs et des prix dans le secteur industriel.

En conséquence, la météorologie influence surtout les côtés production, revenu et monnaie de l'économie, lesquels représentent le mieux l'évolution de la conjoncture. Les influences de la météorologie sur la conjoncture sont donc nombreuses et complexes. L'auteur ne nous a cité que quelques aspects de la question qu'il étudiera d'une manière plus complète dans un prochain ouvrage.

O. Z.

Les caisses de compensation militaires¹

L'institution des caisses de compensation est une des conséquences des expériences faites en Suisse à la suite de la guerre mondiale de 1914-1918. Les milieux responsables ou intéressés voulurent éviter le retour des troubles de 1918, causés par l'insuffisance des mesures sociales et législatives prises pendant la première guerre mondiale. C'est pourquoi le patronat reprenant quelques-unes des idées élaborées peu de temps avant la mobilisation de 1939, s'attela énergiquement à leur réalisation dès le mois de septembre de la même année.

Toutes les solutions apportées aux problèmes sociaux durant la guerre de 1914-1918 furent dominées par l'esprit d'assistance : les militaires devaient demander des secours et fournir la preuve que leurs familles se trouvaient dans le besoin.

C'est ainsi que les secours versés par les pouvoirs publics aux familles des militaires durant la période de 1914-1918 s'élevèrent à 62 millions de francs, dont 47 millions par la Confédération et 15 millions par les cantons. La comparaison avec les 1.133,4 millions d'allocations pour perte de salaire et de gain, versés entre février 1940 et mars 1945, fait ressortir toute l'importance de l'œuvre sociale réalisée par l'arrêté du Conseil fédéral du 20 décembre 1939 instituant les caisses de compensation. De plus, — et cela est extrêmement important pour la mentalité suisse — l'assistance a été remplacée par un droit.

L'application des directives des associations patronales centrales concernant l'engagement, la rémunération et les vacances du personnel astreint au service militaire avant la mobilisation générale de 1939, s'était heurtée à de grosses difficultés dans les milieux d'artisans, de petits patrons et d'agriculteurs. Ces difficultés tenaient à la nature du travail dans ces branches d'activités d'une part, d'autre part à la faiblesse financière des petites entreprises pour qui le paiement du salaire aux ouvriers mobilisés constituait une charge proportionnellement beaucoup plus lourde qu'elle ne l'était dans l'industrie ou le commerce de gros ; enfin comme troisième source de difficultés, le mode de rémunération des ouvriers dont le salaire est payé partie en espèces, partie en nature. Que devait-on leur verser ? Les milieux de l'artisanat, spécialement, réclamèrent une répartition des charges entre les entreprises proportionnellement à leur importance.

Un projet tenant compte du désir de l'artisanat fut élaboré par la Société suisse des entrepreneurs. Bien que l'on fût d'accord sur le principe, il échoua : la raison principale de cet échec fut l'ignorance de la charge exacte qu'allait représenter cette institution. De plus, la dépression économique allait s'accroissant. En outre, l'Ordonnance du Conseil fédéral du 9 janvier 1931 réorganisait les secours militaires.

Le problème perdit de son actualité et de 1932 à 1937 il resta à l'état latent.

La menace de guerre qui se précisa vers 1937 lui rendit toute son importance. La prolongation des cours de répétition occasionna une

¹ Charles ATTINGER : *Les caisses de compensation militaires*. Zurich 1946. 174 pages.

recrudescence du mouvement en faveur du paiement d'une partie du salaire pendant le service. Les interventions auprès du Conseil fédéral se multiplièrent. Certaines de ces interventions se contentèrent de demander au Conseil fédéral d'étudier la question, d'autres exigèrent une législation sur ce point.

Poussés en partie par cette action parlementaire, l'Etat, les organisations ouvrières et particulièrement les organisations patronales développèrent une grande activité.

Les organisations patronales établirent plusieurs projets et réclamèrent la gérance des caisses, invoquant les obligations financières qui allaient leur incomber du fait que les versements aux mobilisés deviendraient pratiquement obligatoires.

Deux thèses s'affrontèrent : premièrement celle du projet de directives de réglementation légale de l'Union centrale des associations patronales suisses du 10 juillet 1939 et secondement celle du projet de loi fédérale de M. Willi de l'OFIAMT, du 6 juillet 1939.

Ce dernier projet interprétait le paiement du salaire durant le service militaire comme l'exécution par les employeurs d'une obligation de droit civil en étendant le champ d'application de l'article 335 CO. En conséquence, M. Willi comptait régler la question par une loi basée sur les articles 64, 64 *bis*, 34 *ter* et 18 de la Constitution fédérale.

En revanche le projet de l'Union centrale se basant sur l'article 18 de la Constitution fédérale mettait à la charge de l'Etat le paiement des allocations aux salariés mobilisés. Quant aux personnes de condition indépendante, le projet de l'OFIAMT admettait une obligation de secours de la puissance publique, si ces personnes tombaient dans le besoin. Le caractère d'assistance de ces secours souleva les critiques de l'artisanat. Le projet de l'Union centrale proposait d'assimiler les personnes de condition indépendante aux salariés en leur faisant déclarer un salaire forfaitaire.

Les groupements ouvriers prirent une part moins active à ces discussions. Les syndicats critiquaient le principe du paiement des allocations par les employeurs et insistaient sur les dangers de la déclaration d'application obligatoire. Les syndicats voyaient dans la première mesure une menace de nature à renforcer les liens entre patrons et salariés au détriment des rapports qu'ils avaient avec les salariés. La deuxième mesure augmentait la puissance des milieux patronaux.

Alors que l'étude de la question se poursuivait, la guerre survint en automne 1939.

Les ouvriers ainsi que les employés, ayant charges de familles et peu d'économies, se trouvèrent contraints, au bout de quelques semaines de mobilisation, soit de s'en remettre à la bonne volonté de leur patron, soit de solliciter l'assistance publique. En attendant la réalisation du régime des allocations pour perte de salaire, il fallut prendre d'urgence des mesures provisoires de protection familiale. L'obligation légale des employeurs de payer tout ou partie du salaire à l'ouvrier mobilisé pendant un « temps relativement court... », si le contrat de travail était « ... conclu à long terme... » en vertu de l'article 335 CO, devait s'éteindre rapidement. Cependant par solidarité, une grande partie des employeurs continuèrent à faire des versements plus ou moins bénévoles, la

situation d'un grand nombre de familles de mobilisés devenant alarmante. Mais dès octobre 1939 ces prestations bénévoles se réduisirent fortement. Et l'obligation de l'article 335 CO avait presque partout disparu. Salariés et patrons attendaient l'institution des caisses de compensation pour militaires en service actif.

L'Ordonnance du Conseil fédéral du 9 janvier 1934, prévoyant des secours versés par les communes aux familles dans le besoin par suite du service militaire de leur soutien, fut critiquée de divers côtés, du fait de l'insuffisance des taux d'allocations et du fait que ce régime avait été prévu pour le service du temps de paix et non de guerre. D'une part, les patrons et les ouvriers se plaignirent du manque d'unité d'interprétation et d'application de ce régime. D'autre part, on porta la critique sur les points de principes suivants : la répartition de la charge financière des secours, le principe de l'assistance par la commune, l'interprétation de l'article 8 de cette ordonnance. Cet article prévoyait que «... le salaire partiel que l'employeur paie bénévolement au militaire pendant la durée du service n'est compté que pour la moitié (dans le calcul du revenu des personnes assistées)... » ceci afin d'éviter de trop grandes différences dans la situation des militaires. Les limites du revenu étant fixées assez bas, la situation adoptée revenait à diminuer les charges des pouvoirs publics au détriment des employeurs : le salarié ne touchait pas plus, alors que l'Etat ne payait plus rien. De vives critiques furent émises de ce fait.

La réalisation imminente des caisses de compensation pour militaires apaisa bientôt les discussions, d'autant plus qu'une augmentation générale des taux fixes d'allocations était en outre survenue.

Après la discussion des projets présentés en novembre 1939 par les associations patronales, les associations d'employés, la commission interdépartementale et l'OFIAMT, le Conseil fédéral promulga l'arrêté du 20 décembre 1939, qui devait servir de base à tout le régime des allocations pour perte de salaire. Dans son ensemble, il reprenait les propositions des associations patronales auxquelles on n'en disputa pas la paternité, vu les risques financiers qu'il comportait.

Les grandes lignes du régime des allocations pour perte de salaire étaient les suivantes : « Tout militaire en service actif reçoit des allocations variant avec son domicile, sa situation de famille et son salaire. Les fonds sont fournis par des contributions atteignant 8 % du total des salaires bruts. Ce pourcentage se répartit de la manière suivante : 4 % sont fournis par moitié par les employeurs et les salariés, le reste de la contribution est réparti entre les pouvoirs publics dans la proportion de deux tiers pour la Confédération et de un tiers pour les cantons. Administrativement, le système réalise trois compensations successives entre allocations et contributions. La première instance est l'employeur qui effectue la retenue et verse les allocations. Chaque employeur est rattaché à une caisse de compensation à laquelle il doit, dans le cas général, présenter un décompte mensuel. Les paiements ne portent que sur les soldes de ces décomptes. Les caisses de compensation procèdent à une deuxième compensation des soldes actifs et passifs de leurs membres et doivent elles-mêmes soumettre un relevé mensuel au fonds central de compensation, organe de l'Administration fédérale des finances. Ce dernier fonds reçoit directement les versements des pouvoirs publics qui se réduisent à un jeu d'écritures. »

Les personnes de condition indépendante bénéficièrent d'indemnités analogues à celles perçues par les salariés, dès le 20 décembre 1939.

Le nouveau régime en vigueur remplaçait l'assistance par un droit à des allocations, idée dont nous avons vu l'importance. Le financement était assuré non par une simple intervention de l'Etat, comme ce fut le cas dans tous les pays belligérants, mais pour la moitié par une manifestation de solidarité entre mobilisés, ouvriers et patrons.

Les défauts de ce régime s'expliquent par l'urgence avec laquelle des mesures de cette importance durent être prises, par le fait que l'on dut recourir à une organisation improvisée et enfin par la prééminence du facteur pratique sur le facteur juridique dans les solutions adoptées.

L'institution du régime des allocations pour perte de salaire a été une étape importante dans l'évolution de la mentalité sociale dans notre pays vers une compréhension mutuelle plus large des milieux patronaux et ouvriers. L'ouvrier n'a plus l'impression d'intéresser l'employeur uniquement comme instrument de production : bien qu'il ne soit plus présent à l'atelier ou au bureau, le patron reste en contact avec lui et entre même en relation avec sa famille.

Les fruits de cette audacieuse expérience, constituée par la réalisation des caisses de compensation, permettront à la Suisse de résoudre plus facilement les problèmes sociaux dont elle aura à s'occuper.

Outre les nombreuses répercussions d'ordre économique et politique du régime des allocations pour perte de salaire, il en est d'ordre démographique. Ce régime a exercé une influence favorable marquée sur le taux de nuptialité et par suite, conjointement avec d'autres facteurs, sur le taux de natalité qui a été relevé au-dessus de son niveau d'avant-guerre.

Telles sont les grandes lignes de la thèse présentée par M. Attinger. Elle s'adresse à tout ceux que préoccupe l'avenir social et économique de notre pays.

R. F.

Konventionen von Bretton Woods¹

Sous ce titre a paru en 1945 un livre du Dr rer. cam. Hans Bachmann, directeur de l'Institut suisse pour le commerce extérieur et l'étude du marché, à l'Ecole des hautes études commerciales à Saint-Gall.

L'ouvrage, fort intéressant, traite le problème du *Fonds monétaire international* et de *La Banque internationale de reconstruction et de développement de la vie économique*.

L'étude des deux conventions, précédée d'une brève introduction, est suivie de la publication intégrale des textes, article par article. Ce mode de faire, très utile, permet d'étudier dans le détail les questions sur lesquelles l'auteur n'a pu s'étendre.

¹ Hans BACHMANN : *Konventionen von Bretton Woods*. Fehr'sche Buchhandlung Verlag. St-Gall 1945.

Dans la première partie, l'auteur expose les buts principaux que se propose d'atteindre le Fonds monétaire international, entre autres le rétablissement d'un service de paiement international libre. Cette convention vaut non seulement pour les paiements résultant des échanges internationaux de marchandises mais aussi pour les services tels que le transit, le tourisme, les crédits internationaux à court terme ainsi que les remboursements de dettes.

Chaque pays reçoit les devises dont il a besoin et peut en disposer librement.

Cependant, les Etats conservent le droit de restreindre ou d'étendre à leur guise le mouvement international des capitaux pour des raisons de politique économique.

Ces paiements internationaux (libres) doivent reposer sur une base solide ; à cet effet, le change a été stabilisé. Les cours du dollar tels qu'ils se présentaient soixante jours avant l'entrée en vigueur des accords, à savoir au 31 octobre 1945, ont servi de fondement et de point de départ. Des dispositions spéciales ont été arrêtées en ce qui concerne les modifications du cours des changes et les conditions d'admission d'un nouvel Etat.

Les pays adhérents s'engagent à : acheter et vendre sur le marché en général l'or au prix fixé ; acheter et vendre l'or au prix fixé entre pays faisant partie de la convention ; prendre des mesures afin que les achats et les ventes de devises se fassent aux cours prescrits.

Le *Fonds monétaire international* vise précisément à stabiliser les changes. A cet effet il reçoit les quotes-parts des pays membres et les met à disposition de ceux qui peuvent en avoir besoin. Il en résulte un partage assez net entre les pays riches qui mettent leurs abondants moyens de paiements à la disposition du fonds et les pays pauvres utilisant ces fonds.

La fonction de l'or fait l'objet d'un exposé fort intéressant. Le statut permet la conservation de l'étalon-or interne, au gré des Etats. Mais il peut exiger la cession illimitée de moyens de paiements nationaux contre de l'or au prix des monnaies des pays respectifs.

Le plan tend à favoriser surtout les pays anglo-saxons en ce sens qu'il correspond à leur programme de libre expansion économique. De plus, il ne peut subsister que si, parallèlement avec le rétablissement de la liberté des paiements internationaux, le commerce international devient libre à son tour et ne présente pas d'irrégularités excessives. Enfin, un bon fonctionnement ne peut être assuré que si les indemnités de guerre de toute nature sont supportables et ne constituent pas un nouveau danger de déséquilibre économique.

Dans une troisième subdivision, M. Bachmann envisage le problème sous l'angle suisse. Ce chapitre présente un intérêt particulier pour nous, puisque notre pays devra tôt ou tard prendre position en adhérant à la convention ou en s'en tenant éloigné. Les deux positions présentent des avantages et des inconvénients mis en lumière avec beaucoup de clarté. Nous aurons à résoudre les problèmes de la parité du franc, des mouvements internationaux de capitaux et d'autres encore.

La deuxième partie, consacrée à *La Banque internationale de reconstruction*, est très brève du fait qu'elle a de nombreux points communs avec la précédente. En trois chapitres, l'auteur y expose le but de la banque, le mode de financement, son mécanisme ainsi que les questions connexes à ces points essentiels.

La Banque internationale se propose le financement de la reconstruction et du développement des forces productives inemployées en octroyant des crédits internationaux à long terme. Elle dispose d'un capital de dotation de 10 milliards de dollars qui sont fournis par les pays faisant partie de la convention.

Le deuxième chapitre est consacré à la critique que peut soulever une telle institution. Il est évident que la Banque internationale doit disposer de certains moyens pour pouvoir agir efficacement et cela ne va pas sans diminuer l'autonomie des Etats membres. M. Bachmann relève entre autres que les intérêts privés doivent sacrifier à l'esprit de solidarité, car il n'y a pas nécessairement équivalence entre les prestations de la Banque internationale et les fonds qui lui sont fournis.

A. S.

Le travail et la civilisation¹

Il n'existe pas en Suisse les gigantesques entreprises industrielles qui sont la caractéristique des grandes nations modernes. De ce fait nous n'avons pas connu jusqu'à présent la crise aiguë qu'elles traversent et qui remet forcément en question le problème de l'organisation du travail. Ce problème a toujours gardé chez nous l'aspect humain que bien des économistes ont négligé pendant si longtemps.

Cette différence nous explique pourquoi la pensée de Hyacinthe Dubreuil a toujours reçu en Suisse un accueil favorable et que cette sympathie se manifesta dès que son fameux *Standards*, publié en 1929 et traduit dans presque toutes les langues, révéla au monde la pensée simple et claire d'un ouvrier métallurgiste s'élevant contre les méfaits de l'organisation purement technique.

M. Dubreuil a vécu tout ce qu'il a écrit sur les conditions de travail, et il cherche constamment à dominer le problème entier de l'organisation économique. Il ne se tient pas dans des limites étroites et place toutes ces découvertes dans les cadres de la société. S'il dénonce les fautes de l'industrialisation qui ont engendré le prolétariat, le travail facile et mal payé et la misère, il apporte le remède et montre comment une véritable organisation humaine du travail doit compléter la technique moderne.

Par exemple, la structure syndicale est tout à fait logique, elle est cependant inachevée tant qu'elle ne relie pas entre eux tous les travailleurs, et il faut entendre sous ce terme les dirigeants comme les exécutants.

« La société et la civilisation ne peuvent être fondées sur une structure hiérarchique qui ne comprend qu'une partie des éléments en présence dans le travail et dans la technique de la production », il faut reconstituer la hiérarchie

¹ Hyacinthe DUBREUIL : *Les Cahiers de l'actualité économique*, fasc. 5. (Editions Radar, Genève, Flournoy 5.)

complète. C'est ce que nous pouvons lire dans une récente publication que M. Dubreuil vient de faire paraître en Suisse sous le titre *Le travail et la civilisation*. On y retrouve en une synthèse très instructive la pensée de l'auteur de *La fin des monstres*, des *Codes de Roosevelt*, de *A chacun sa chance* et de tant d'autres livres où il plaide avec passion et justice la cause de la répartition des responsabilités, de la libération des initiatives individuelles et de l'harmonie des rapports entre les hommes du même métier.

M. Hyacinthe Dubreuil voit certainement juste en disant que notre civilisation étant celle du travail à la machine doit être une civilisation qui nous fasse honneur et qu'il est temps de prendre conscience du rôle que chacun à l'obligation d'y jouer.

J. C.

Religion und Früh-Kapitalismus¹

Depuis plus d'un demi-siècle, historiens, sociologues, économistes et théologiens ont étudié les relations qui unissent les régimes économiques et les idées ou les pratiques religieuses, dans la formation de la société moderne. Des études très fouillées, sinon toujours très objectives, ont montré, en particulier, l'influence que les grands mouvements religieux, depuis la Réformation, ont exercée sur les conceptions successives du capitalisme occidental. Ces études sont, d'ailleurs, très loin d'aboutir à des conclusions unanimes ; les historiens, comme les sociologues et les moralistes, diffèrent d'avis sur le rôle économique que jouèrent les puissants mouvements religieux que furent, par exemple, le puritanisme, le quakerisme et le méthodisme anglo-saxon, ou le jésuitisme catholique, pour ne pas parler des mouvements chrétiens-sociaux, catholiques ou protestants actuellement à l'œuvre. On sait combien le magistral essai tenté par Max Weber reste discuté et discutable, en particulier dans ses vues sur l'influence économique du calvinisme. La plupart des travaux consacrés à cet ensemble de problèmes ont paru en allemand ou en anglais. Signalons, en français, *Les débuts du capitalisme*, de Henri Hauser (Paris, 1927) et *Origines de l'esprit bourgeois en France*, de B. Groethuysen (Paris, 1927).

Le livre de R. H. Tawney qui vient d'être traduit en allemand, dans l'excellente collection *Dalp*, d'une présentation si élégante, n'embrasse pas toute la matière que son titre annonce. En effet, après une brève introduction consacrée au moyen âge, l'auteur part de la pensée des réformateurs ; or, la formation du capitalisme est bien antérieure à cette époque. D'autre part, dans la période qu'il étudie, M. Tawney laisse délibérément de côté l'influence considérable que le catholicisme a exercée sur la formation du régime capitaliste moderne et sur son évolution.

¹ R. H. TAWNEY : *Religion und Früh-Kapitalismus*, trad. de l'anglais (« Religion and the Rise of Capitalism », Londres, 1937) par Max Moser, Berne. Franke A.-G., 1946, 1 vol., 329 p. (*Sammlung DALP*, vol. 6.)

Cependant, même limité à cette matière, déjà considérable, ce livre mérite l'attention, à plus d'un titre. La composition et la langue sont celles d'une œuvre de très bonne vulgarisation, telle que les auteurs de langue anglaise en ont le secret. L'information est abondante et sûre, même si l'auteur ne l'a pas toujours utilisée très objectivement. Surtout, M. Tawney a le grand mérite de ne jamais perdre de vue la véritable nature de son sujet : s'il l'étudie avec la méthode critique d'un historien, il lui voue l'intérêt, parfois passionné, d'un moraliste. Preuve en soit le jugement, peut-être un peu sévère, qu'il porte sur le puritanisme (p. 276) ; comme aussi la conclusion générale du volume qui dénonce vigoureusement l'opposition irréductible de la morale chrétienne et d'un certain capitalisme anonyme, et irresponsable, parce que réduit à une simple technique du profit.

Un autre mérite de l'auteur, c'est d'avoir montré avec exemples à l'appui, que le régime économique agit sur les institutions religieuses tout autant qu'il est influencé par elles. Sur ce point capital, M. Tawney corrige heureusement les thèses de Max Weber dont la « sociologie de la religion » fait ressortir l'influence du religieux sur le social, sans tenir compte de l'influence qui s'est constamment exercée en sens inverse.

Au point de vue historique, une réserve s'impose : une fois de plus, les idées politiques et sociales de Calvin (l'auteur l'appelle un juriste froid, sans cœur, plus romain et plus judaïque que chrétien !) sont involontairement, mais très injustement déformées (p. 142). Aucun historien, ni aucun économiste, ayant lu l'œuvre de Calvin, ne peut plus souscrire à ce jugement sommaire.

L'étude de M. Tawney entre dans trop de détails pour que nous puissions la résumer ici en quelques lignes. Nous terminons la présentation de ce livre, fort utile à lire, moyennant quelques précautions, en donnant un extrait de sa table des matières :

La Réforme sur le continent (Luther, Calvin). *L'Eglise anglicane* (le développement de l'individualisme). *Le mouvement puritain* (le développement de la piété et du sens commercial — le triomphe de la morale du commerce — la lutte contre la pauvreté). *Conclusion* (Individualisme, capitalisme et morale sociale).

Ed. B.

L'énergie atomique et la politique américaine¹

Le 6 août 1945, date du lancement de la première bombe atomique sur le Japon, marquera dans les annales mondiales. Ce jour-là, le président Truman et le secrétaire de la guerre Stimson firent simultanément deux déclarations à ce propos, qui provoquèrent le plus grand retentissement que jamais nouvelle ait fait naître dans le monde.

La première déclaration donnait un aperçu de la bataille des laboratoires dont les Etats-Unis sont sortis victorieux, grâce aux efforts et à la collaboration des savants anglais et américains. Elle traçait brièvement la politique du gouvernement des Etats-Unis concernant le futur contrôle de l'énergie atomique. Quant à la déclaration du secrétaire d'Etat Stimson, elle indiquait le mode de contrôle utilisé jusque-là par le gouvernement et préconisait la formation d'un comité composé principalement de membres du Bureau officiel des recherches et développements scientifiques, qui serait chargé d'étudier et de contrôler les divers emplois à des fins de guerre et de paix, de la nouvelle énergie.

Le 3 octobre, le président Truman adressa un message au congrès auquel il demandait de « fixer une politique intérieure pour le contrôle, l'emploi et le développement de l'énergie atomique à l'intérieur des Etats-Unis. Le 27 octobre, il exposait les principes fondamentaux de la politique étrangère des Etats-Unis dans les douze points de son discours prononcé « le Jour de la Marine », dans lequel il considérait « la nouvelle puissance de destruction aux mains des Etats-Unis comme un dépôt sacré ». Mais ce discours n'apporta aucun complément d'information au sujet des dernières étapes du « secret » de la bombe atomique.

Des négociations entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada pour la mise à jour d'une politique commune eurent lieu à Washington. Une déclaration commune de ces trois nations sur le contrôle de la bombe atomique parut le 15 novembre : elle proposait la création d'une commission par l'O. N. U., qui aurait à préparer les recommandations à soumettre à cet organisme. Toutes ces déclarations suscitèrent les réactions et les suggestions de l'opinion publique à propos de l'ordre international futur.

Une des principales figures dans la recherche scientifique sur l'énergie atomique, le professeur Harold C. Urey présenta le point de vue des savants les plus éminents d'aujourd'hui, en offrant une courte analyse du développement de la recherche scientifique dans son rapport avec les questions politiques et économiques. D'un autre côté, le capitaine Harold E. Stassen membre de la délégation des Etats-Unis à San Francisco, fit ressortir les possibilités d'amendement et de mise à exécution de la Charte des Nations Unies, déclarée par certains inadéquate aux nécessités de la nouvelle situation internationale et bonne à être rejetée. Il propose la création d'une force de police atomique internationale. Le 11 novembre 1945, le directeur de la Division d'économie et d'histoire de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, M. James

¹ Conciliation internationale : *L'énergie atomique et la politique américaine*. Librairie Hachette. Paris 1946. 112 pages.

T. Shotwell, fit un exposé qui suit, dans ses grandes lignes, les propositions du capitaine Stassen tout en faisant quelques nouvelles suggestions sur la possibilité de contrôle, par une commission internationale de l'énergie atomique de l'O. N. U.

Tous ces déclarations, divergentes par certains détails, s'accordent sur la nécessité d'ajuster la Charte de l'O. N. U. aux besoins de la situation actuelle.

La publication du Centre européen de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale, dont nous venons de donner ci-dessus une brève analyse, est digne de retenir l'attention de tous ceux qui désirent se faire une vision claire et précise des problèmes mondiaux de l'heure présente.

R. F.

Le bilan dans les sociétés anonymes au point de vue juridique et comptable¹

A l'origine, le but de la société anonyme était de stimuler l'initiative privée par la réduction de la responsabilité personnelle et illimitée qui paralysait l'esprit d'entreprise des détenteurs de capitaux. Les entrepreneurs, en effet, hésitaient à engager — quand ils les possédaient — les capitaux considérables nécessaires à l'exécution de grands travaux. Les risques étaient trop élevés et trop peu répartis. Par la suite, les bouleversements de l'économie, dus aux crises de surproduction et aux guerres, ont créé un état d'insécurité qui a accentué la fuite devant le risque.

Favorisant l'activité commerciale et industrielle, la limitation de la responsabilité est un principe sain, mais non sans danger toutefois. Sous le voile de l'anonymat, des administrateurs imprudents, incapables ou peu scrupuleux ont souvent causé de graves préjudices à des tiers comme aux actionnaires eux-mêmes. Ainsi donc, les abus que la S. A. a rendu possibles, comme aussi les dimensions toujours plus vastes des sociétés par actions, le cercle toujours plus étendu des intéressés (actionnaires, créanciers, ouvriers, employés et même collectivités publiques) ont obligé le législateur de tous les pays à prescrire des règles aussi précises que possible ; celles qui se rapportent à la comptabilité des sociétés anonymes sont sans conteste parmi les plus importantes.

Les questions qui se posent, lors de l'établissement du bilan d'une société anonyme, ne manquent ni de difficulté, ni de variété. C'est à l'étude de ces problèmes et à l'examen comparé des solutions adaptées en Suisse et dans d'autres pays, que M. Folliet, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut des hautes études commerciales, consacre son ouvrage : *Le bilan dans les sociétés anonymes*. Critique pertinent des législations suisse et étrangères, l'auteur propose souvent des interprétations dont s'est inspirée ou s'inspirera un jour la jurisprudence.

¹ Edouard FOLLIET : *Le bilan dans les sociétés anonymes au point de vue juridique et comptable*. Librairie Payot, Lausanne 1946.

L'œuvre maîtresse de M. Folliet en est à sa cinquième édition : c'est en dire la réputation et le succès mérités. Cette nouvelle édition diffère de la précédente par le fait qu'elle tient compte des récentes décisions prises, depuis décembre 1937, soit par le Bureau fédéral du registre du commerce, soit par les tribunaux.

Cet ouvrage est trop connu pour qu'il soit utile de le résumer ; tout au plus peut-on en rappeler les différentes parties.

Après la définition du bilan, l'auteur propose une classification des rubriques qui composent ce document essentiel. Bien que n'échappant pas à toute critique, cette classification présente l'avantage de mettre en évidence les diverses valeurs qui, différant de nature, obéissent par conséquent à des règles particulières d'évaluation et d'amortissement.

A l'actif, M. Folliet analyse dans le détail le plus menu, chacun des éléments qui font partie de l'une et de l'autre des deux grandes catégories suivantes : valeurs immobilisées et valeurs mobilisées. Cette partie est sans doute la plus importante puisqu'elle dégage des principes judicieux — parfois bien théoriques — dont la portée dépasse le cadre de la société anonyme, sur l'une des questions les plus susceptibles d'interprétation et de fraude : l'estimation des actifs.

Au passif, dans le chapitre réservé aux comptes de capital, l'auteur approfondit les problèmes spécifiques à la société anonyme : formation et modification du capital, bons de jouissance, réserves. Le titre du chapitre suivant est particulièrement défectueux puisque, sous le vocable « Valeurs immobilisées passives », sont désignés ou bien des corrections de l'actif, ou bien des comptes de capital ou encore des dettes de la société. Après l'examen du passif « réel », l'auteur passe à celui des résultats de l'exercice et de la répartition du bénéfice. Juriste, M. Folliet l'est sans doute davantage que comptable ; pour s'en convaincre, il suffit de rappeler, outre sa classification des comptes, sa justification laborieuse des écritures au compte de pertes et profits (note de la page 474) ou encore sa définition du bénéfice (au bas de la page 482) qui est purement statique.

Enfin, dans une dernière partie, l'auteur aborde les questions actuelles de l'unification et de la publicité du bilan, mais sous l'angle exclusif de la protection des actionnaires et des créanciers.

Le bilan dans les sociétés anonymes est mieux encore qu'un ouvrage de culture juridique et comptable, c'est un guide de valeur pour le praticien : commerçants et industriels aussi bien que juristes, experts-comptables ou étudiants y trouvent, non une simple initiation, mais une source riche d'enseignements précieux.

P. L.

Die Praxis der Bundessteuern II. Teil, von Dr. E. Wyss¹

Pour tenir à jour son précis de jurisprudence en matière de droit de timbre, d'impôt à la source et d'impôt anticipé, M. Wyss vient d'en faire paraître un second complément, qui contient les dernières décisions les plus importantes rendues jusqu'à la fin de 1945.

Comme ses deux premières parties, cet ouvrage se distingue par la rédaction précise et concise des résumés de décisions et par leur grand nombre. Particulièrement intéressantes sont celles sur la matière nouvelle de l'impôt anticipé et sur la question si délicate de la répartition cachée de bénéfices. A propos de ces dernières, on aurait exprimé le regret que l'auteur n'eût pas tiré parti de ses informations de première main pour donner quelques exemples des chiffres admis dans la fixation des salaires des actionnaires des sociétés anonymes, si le Tribunal fédéral ne venait de rappeler de façon pertinente et opportune qu'il n'appartient pas au fisc d'intervenir dans ce domaine sans motifs solidement fondés.

Ainsi mis à jour, l'ouvrage de M. Wyss est certainement la source la plus complète pour l'étude pratique des dispositions réglant ces matières.

P. B.

Guide des valeurs suisses de placement²

Fondée en 1939 sur le principe de l'« Investor's Pocket Manual » américain universellement connu des banquiers, cette publication a pour objet de donner un aperçu tenu à jour des principales entreprises suisses dont les titres constituent un important marché en bourse, ainsi que des fonds d'Etat suisses les plus appréciés.

Après un bref résumé des principaux règlements actuellement en usage aux bourses de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Saint-Gall et Zurich, un chapitre décrit les différents impôts frappant de nos jours les valeurs mobilières : droits d'émission sur les titres suisses et droits de timbre sur les coupons. A ce propos remarquons qu'un aperçu relatif au nouvel impôt anticipé et aux impôts fédéraux de défense nationale ainsi qu'à leur mode de perception eût été indiqué, d'autant plus que leurs dispositions s'appliquent à l'ensemble des valeurs détenues en Suisse.

¹ *Die Praxis der Bundessteuern* ; II. Teil : « Stempelabgaben (einschliesslich Couponsteuer), Quellenwehrsteuer und Verrechnungssteuer » von Dr. E. Wyss, Vizedirektor der Eidgenössischen Steuerverwaltung, Nachtrag 2, 1946. Verlag für Recht und Gesellschaft A.-G., Basel 1946.

² *Handbuch der schweizerischen Anlagewerte*. Revue bimensuelle. Rédaction : Wabernstrasse 94, Berne. 134 p. Abonnement annuel, fr. 15.—.

Les bilans résumés, publiés sur les entreprises commerciales et industrielles, les établissements financiers et les sociétés d'assurances, sont tous dressés selon un schéma unique et la terminologie a été simplifiée et normalisée.

Les *résultats financiers*, se trouvent divisés en quatre groupes : revenus, classés selon leur source ; dépenses, classées par catégories principales ; bénéfice net de l'exercice ; répartition du bénéfice. Quant aux *bilans*, leur présentation commence par le *Passif* dont les rubriques ont été classées par ordre d'exigibilité, puis celles de l'*Actif*, qui ont été classées par ordre de liquidité en quelques catégories bien distinctes, enfin les *Fonds propres* de l'entreprise qui, pour plus de clarté, ont été répartis en deux groupes : le capital-actions et les réserves, report compris. Une nomenclature des principaux termes comptables, en français et en allemand, permet aux lecteurs de Suisse alémanique de s'initier rapidement aux diverses indications.

La seconde partie du *Guide* est consacrée au rendement des principales obligations suisses inscrites aux bourses de notre pays, calculé d'après les cours de la fin du dernier mois. Les tableaux donnent des renseignements généraux sur plus de trois cents emprunts représentant un total de 10 milliards de francs environ et, en particulier, les rendements bruts et nets en tenant compte de la perte ou de la prime au remboursement, impôt 5 % déduit. Un dispositif, intitulé «facteur de variation», permet de calculer très aisément les rendements lorsque les cours varient et ceci sans avoir recours à de nouvelles tables, ces données étant mises à jour lors de chaque édition sur la base du dernier cours coté. Enfin une table spéciale permet également de calculer le rendement immédiat des obligations.

Le *Guide des valeurs suisses de placement* constitue ainsi un véritable *vade-mecum* de nos bourses suisses et se révèle un auxiliaire précieux des maisons de banque, des gérants de fortunes, des administrations publiques et de quiconque s'intéresse aux questions financières.

O. G.

Statistique¹

L'origine de la statistique remonte très loin dans le temps. On en trouve des traces dans les plus vieilles civilisations du monde, qui datent de près de cinq mille ans, en Egypte et en Chine. Plus près de nous, au moyen âge et au temps de la Réforme, les recensements des populations sur le plan confessionnel ou politique, de même que la perception d'impôts donnaient lieu à des tables statistiques plus ou moins primitives, où n'entraient pas encore en considération des éléments mathématiques. Aujourd'hui, après élimination de nombreuses théories disparates, la statistique s'est étendue au domaine économique

¹ *Statistik*: «Grundlegung und Einführung in die statistische Methode» von Dr. Hans Schorer, Professor an der Universität Freiburg. Verlag A. Francke A.-G., Bern 1946.

et social. De même les compagnies d'assurance, les grandes entreprises commerciales ou industrielles s'en sont emparées en introduisant des services de statistique dans le cadre de leur exploitation. Avec cette expansion crût un besoin d'application de méthode plus rationnelle, ainsi que la création d'une logique statistique plus ou moins étendue.

L'objet principal de cette science est l'apparition de la notion de masse dans la vie collective, en fonction de certaines lois définies. On a considéré un premier facteur de rapprochement : c'est la mesure moyenne qui conduit à la notion de l'homme moyen. Il est considéré comme membre d'une masse, c'est-à-dire comme homme collectif. Mais la statistique moderne s'oriente de plus en plus vers la synthèse, synthèse permettant de séparer l'utile de l'inutile, l'essentiel du superflu ; et cette étude permet de constater que la méthode logique n'est que le complément de la méthode mathématique, qui s'avèrent toutes deux indispensables.

Quelle est la nature de la statistique ? Une science ou une méthode d'expérimentation ? Elle considère d'abord la masse, et de cette masse une quantité qu'elle exprime au moyen de chiffres. On peut même ajouter qu'elle use du quantitatif pour atteindre un résultat qualitatif. Le statisticien hypothétise, observe, compare ; dans ce sens-là on peut le considérer comme étant plus près de la réalité que le mathématicien pur, bien que tous deux partent du raisonnement mathématique.

La statistique possède aussi ses unités. Elles peuvent être des unités de masse ou de matière, soit toutes expressions quantitatives qui se laissent évaluer sous forme de chiffres. Le problème fondamental de l'unité statistique est sa plus rigoureuse délimitation au moyen d'une définition unique et concrète : elle permet ainsi la réduction à la mesure minimale des problèmes à traiter. On considère aussi la masse statistique, qui doit être différenciée des notions de même nom employées dans les sciences en général. Cette masse peut et doit être limitée dans le temps, dans l'état de choses et dans l'espace.

Pour permettre un résultat plus certain que probable, la statistique doit se familiariser avec la loi des grands nombres. En effet, comme on considère les valeurs moyennes et unitaires, l'observation des mesures, pour répondre aux conditions du problème, doit être aussi étendue que l'on pourra. La correspondance entre la statistique et la théorie des probabilités est un fait indéniable et intéressant. L'analogie ne réside pas dans l'incertitude et l'imprécision laissée par les probabilités, qui envisagent avec la même assurance l'impossible et le certain. Elles se rapprochent de la statistique par les notions de mesure, de nombre qu'elles considèrent toutes deux dans le but d'en retirer une connaissance moyenne s'approchant de la vérité.

En définition, le problème le plus urgent de la statistique est la recherche des effets et des images de diverses causes. Elle contribue à la destruction de fausses hypothèses. Elle s'occupe de changements et de rassemblements d'états et participe, au moyen de fructueuses suppositions, au succès des recherches des sciences non statistiques. Elle se charge aussi de la mise en valeur et de l'étude de problèmes ayant indirectement des répercussions sociales, contribuant ainsi au bien-être de l'humanité.

L'ouvrage de M. le professeur Schorer correspond donc bien à un besoin de l'époque en étudiant tout ceci en détail. Destiné à des cercles étendus, ses trois parties (Logique de la statistique, Méthode de la statistique, Problème fondamental de la statistique) offrent une vue générale au statisticien, comme elles serviront d'introduction à l'étudiant. La connaissance de ce livre permettra surtout à tous ceux qui, sans études préalables, doivent utiliser des données statistiques, de porter un jugement critique sur leur importance relative.

R. G.

Les instruments mathématiques de la statistique¹

Cet ouvrage traite d'un type simple d'instrument mathématique de la statistique, celui des distributions à densité de probabilité continue.

La notion de probabilité, telle qu'on la conçoit intuitivement, ne se prête pas à l'établissement de lois mathématiques susceptibles d'être appliquées par extrapolation à des cas inconnus. Il en va différemment de probabilités issues d'expériences étendues tant dans leur fréquence que dans le nombre de faits considérés. Le mérite des développements de M. L. Féraud est de souligner l'intérêt qu'on a à considérer parallèlement l'expérimentation et l'étude théorique, en excluant l'adoption de conséquences non vérifiées ou appuyées par des données précises.

L'auteur ne se contente pas de faire cette remarque, mais donne les moyens et la méthode à adopter dans la recherche scientifique, qui conduit à des résultats permettant de fonder une loi, au lieu de s'en tenir à des éléments imprécis, subjectifs et nécessairement vagues. C'est dans ce but qu'il a réuni des extraits des publications de la Faculté des sciences économiques et sociales et des Archives des sciences physiques et naturelles de l'Université de Genève, en un volume comprenant l'étude des applications des probabilités.

Le premier chapitre est consacré à l'exposition des définitions et notations relatives aux diverses distributions et des notions sur le calcul de ces distributions, ainsi que le rappel de quelques théorèmes fondamentaux. La seconde partie, intéressant le lecteur à qui la théorie mathématique est familière, traite des propriétés essentielles et applications usuelles des principales distributions à fonction de fréquence continue.

R. G.

¹ Lucien FÉRAUD, professeur à l'Université de Genève : *Les instruments mathématiques de la statistique*. Editions F. Rouge & Cie S. A., Lausanne 1946. 90 pages.

Essai d'une nouvelle théorie de l'assurance sur la vie¹

Les bases juridiques de l'assurance en général et de l'assurance sur la vie en particulier sont déjà l'objet d'une vaste bibliographie. Cependant jusqu'aujourd'hui les auteurs se sont confinés le plus souvent dans le domaine strict du droit, négligeant l'étude de la structure technique. Au contraire, M. Aloys Burlet, Dr en droit, unit aux qualités du juriste la parfaite connaissance de ce mécanisme technique. Il part du principe que toute controverse juridique doit s'appuyer sur une science, qui lui confère un intérêt primordial. Sa théorie gagne de ce fait en sûreté et en solidité.

Son *Essai* débute par la définition de la véritable nature du contrat d'assurance. Dans un premier titre, consacré à la doctrine, l'auteur dégage les imperfections des anciennes théories indemnitaires qui ont fait préférer les solutions modernes, dont aucune cependant résout le problème en proposant un critère suffisant à différencier du jeu chacune des combinaisons d'assurance sur la vie. Analysant les éléments à la base de cette institution, M. Burlet met en évidence les caractères essentiels de l'opération d'assurance, s'attachant, pour la distinguer nettement du jeu de hasard, à l'étude de sa *fonction réparatrice d'un dommage*.

La seconde partie examine successivement le fonctionnement technique des diverses combinaisons. Elle fait ressortir les caractéristiques mathématiques des formes fondamentales et tâche de rendre moins ardue au lecteur la compréhension du mécanisme complexe de ces opérations. Et, discrimination indispensable pour comprendre le véritable rôle des éléments actuariels, elle met en lumière la juxtaposition du facteur épargne et du facteur assurance dans les combinaisons les plus courantes.

Enfin la dernière division, la plus importante, aborde directement le problème de la nature juridique de l'assurance sur la vie. Ici l'auteur démontre péremptoirement que l'élément juridique caractéristique de toute opération d'assurance est le principe de la réparation d'un dommage. Il s'agit de définir cette dernière notion et d'établir les conditions qu'elle doit remplir pour être assurable : le dommage doit frapper un *bien patrimonial* de l'assuré et le préjudice doit être la conséquence logique du sinistre.

La lacune la plus flagrante de la théorie indemnitaire classique est qu'elle ne déterminait pas le dommage à réparer par l'assurance. Comme l'homme n'est pas un élément de son patrimoine, ni une valeur économique, en quel sens sa mort fait-elle naître un dommage réparable ? C'est ici que l'auteur, recherchant les caractères juridiques des diverses opérations d'assurance sur la vie, définit sa fonction de garantie de la possession d'un bien futur, c'est-à-dire de la possibilité d'épargner. La perte, par la mort de l'assuré, de cette possibilité de constituer un capital établit essentiellement le dommage et justifie la théorie réparatrice. M. Burdet prend donc le contrepied de la doctrine moderne qui nie

¹ Aloys BURLET, Dr en droit, licencié en philosophie de l'Université de Paris : *Essai d'une nouvelle théorie de l'assurance sur la vie*. Editions F. Rouge & Cie S. A., Lausanne 1945. 244 pages.

catégoriquement cette fonction réparatrice dans l'assurance sur la vie : exclure cette notion équivaut à supprimer tout critère de distinction entre l'assurance et le jeu de hasard et à le consacrer en lui donnant la sanction de la règle de droit. L'abandon de ce principe fondamental revient donc à infirmer la légitimité des opérations d'assurance.

Le principe indemnitaire ainsi dégagé fournit une explication raisonnable de l'objet du contrat : il est inséparable de l'idée d'assurance. L'aboutissement extrêmement logique de l'ouvrage montre l'erreur de la théorie traditionnelle, qui considérerait la totalité de la prestation de l'assureur comme réparatrice d'un dommage, et celle des auteurs modernes consistant à ne voir dans l'assurance sur la vie que le versement d'un capital fixé arbitrairement. La thèse de l'auteur est plus nuancée, basée sur la part de capitalisation et celle d'assurance constituant le paiement de la compagnie.

Du point de vue juridique, c'est donc avec raison que ces opérations sont soumises à des dispositions spéciales, en vertu de leur caractère particulier. Sur ce point, M. Burlet, très bien documenté, a certainement fait œuvre utile en contribuant à mettre de l'ordre dans les idées. Pour terminer, son livre comprend l'étude de quelques questions controversées, traitant du droit de l'assuré à la réserve de primes et aux valeurs de rachat et de réduction, de l'assurance au profit d'un tiers et sur la tête d'un tiers, des droits des héritiers et des créanciers. De plus, soit au cours des développements, soit rassemblées en fin de volume, d'innombrables et judicieuses notes explicatives facilitent la compréhension du texte et en annexes des tableaux numériques illustrent l'examen des diverses opérations fondamentales de l'assurance sur la vie.

R. G.

Essai sur les plans anglo-saxons d'organisation économique internationale de l'après-guerre¹

Les ouvrages qui traitent les plans anglo-saxons d'organisation économique d'après-guerre sont nombreux et, sans se lasser, de nouveaux économistes étudient les projets Keynes et White ainsi que celui de la création d'une banque des Nations-Unies.

Ils sont d'autant plus intéressants pour nous qu'il est question de l'éventuelle admission de la Suisse à la Convention de Bretton-Woods, laquelle repose précisément sur les études préalables et les projets qui avaient été déposés par les économistes Keynes — mort récemment — et White.

Le travail de M. Mendel Blusztajn se divise en trois parties : les plans, les plans et les problèmes de l'économie internationale d'après-guerre, l'état actuel de la discussion.

Pour saisir toute l'importance de la Convention de Bretton-Woods, il est indispensable de connaître les plans de Keynes et de White. C'est à l'examen de ceux-ci que l'auteur consacre la première partie de son étude. Nous nous abstenons de revenir sur ces problèmes dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à plus d'une reprise, soit dans notre rubrique « Documents », soit dans nos analyses bibliographiques. Nous tenons toutefois à relever la clarté avec laquelle M. Blusztajn a traité cette première partie descriptive, utile non seulement aux profanes, mais aussi aux initiés pour lesquels ce rappel n'est pas superflu.

Que se proposent les plans anglo-saxons ? L'expérience de la première guerre mondiale paraît ne pas avoir été vaine. Le désordre économique qui a succédé aux hostilités a eu sa part dans le déséquilibre mondial, source de mécontentement qui a été à l'origine de la politique autarcique pratiquée par de nombreux Etats. Il faut réorganiser le commerce international qui n'était plus qu'un mythe, à la suite des trop nombreuses restrictions dont il était devenu l'objet. Mais ce nouvel équilibre économique doit être accompagné d'une stabilisation monétaire, afin d'exclure les altérations unilatérales des taux de change et de créer un mécanisme susceptible d'influencer la répartition du pouvoir d'achat dans le monde, le tout reposant sur une autorité internationale responsable de la fixation et du maintien des taux de change des monnaies nationales des pays membres. Mais la stabilisation monétaire dépend également des mouvements de capitaux dont l'ampleur a été en augmentant graduellement au cours du XX^e siècle et dont l'influence s'est fait lourdement sentir sur les changes. C'est à ces trois questions fondamentales que M. Blusztajn consacre la deuxième partie de son travail.

La troisième partie est une étude critique des plans et du projet interalliés pour la création d'un Fonds monétaire international. L'auteur compare l'un avec l'autre les projets de Keynes et de White, il recherche leurs qualités

¹ MENDEL BLUSZTAJN : *Essai sur les plans anglo-saxons d'organisation économique internationale de l'après-guerre*. Librairie du Recueil Sirey. Paris 1945. 144 pages. Editions JOSEF STOCKER. Lucerne.

spécifiques et fait ressortir les avantages qu'ils présentent par rapport au système classique de l'étalon-or.

L'auteur reprend les critiques qui ont été formulées par les adversaires de ces plans et en expose les contre-propositions, entre autre celle connue sous le nom de « Key countries approach » qui voudrait que les principales puissances économiques stabilisent d'abord les taux de change de leurs monnaies, ce qui permettrait aux Etats d'importance secondaire de s'aligner au dollar ou à la livre. Un système de larges crédits de stabilisation et de reconstruction serait organisé pour répondre aux besoins de chaque pays particulier.

Cependant, les adversaires des plans Keynes et White n'ont pas fait œuvre suffisamment constructive pour que leurs projets aient eu de sérieuses chances de l'emporter sur ceux des deux grands économistes anglais et américain.

Enfin, M. Blusztajn esquisse le projet interallié pour la création d'un Fonds monétaire international et dégage les tendances qui se sont manifestées à Bretton-Woods après en avoir exposé le programme.

Dans sa conclusion, l'auteur brosse un tableau rapide de la situation économique à la veille de l'armistice, date à laquelle cette étude a été achevée. Il en conclut que la crainte d'un chômage immédiat après la guerre ne se justifie pas. Le problème qui se posera sera la reconstruction et l'organisation pratique des échanges interrégionaux et internationaux. Les événements actuels lui donnent raison. De même il serait vain de vouloir lutter contre l'industrialisation des pays agricoles et erroné de voir dans cette évolution un danger pour le bien-être de l'Europe occidentale. C'est au contraire un facteur de prospérité qui ne peut que conduire vers une économie d'abondance.

L'objet de l'étude de M. Blusztajn est tellement vaste qu'il était impossible de traiter sous tous ses aspects l'organisation économique de l'après-guerre en fonction des plans anglo-saxons. Mais certains aspects du problème auraient pu être examinés plus à fond, en particulier la situation qui sera faite aux membres qui seront admis ultérieurement à faire partie de l'une ou des deux institutions, soit la Banque internationale et le Fonds monétaire et les conséquences que cela entraînera pour eux. Cette question est pourtant d'un intérêt majeur et de la solution qu'elle comporte dépendra l'attitude de certains Etats qui n'ont pas pris part à la guerre. Cette réserve mise à part, nous pensons que cet ouvrage présente de réelles qualités de clarté et qu'il est appelé à rendre de grands services à ceux qui désirent étudier l'organisation économique du monde telle qu'elle nous est proposée par les grandes puissances.

J. G.

La bataille des vacances payées¹

Il est réconfortant de s'occuper d'une bataille toute pacifique, après les six années de guerre que nous venons de traverser, mais c'est une lutte qui dure depuis longtemps déjà. Son objet : le paiement des vacances pour l'ouvrier, au même titre que cela se fait pour les employés, car jusqu'à aujourd'hui, on a toujours établi une discrimination entre les employés et les fonctionnaires d'une part, et les ouvriers d'autre part. Les forces en présence : d'un côté les syndicats ouvriers, de l'autre le patronat.

Il nous paraît superflu de rappeler les polémiques nombreuses qu'a provoquées la question des vacances payées et les conflits qui ont éclaté à ce propos. L'auteur s'arrête fort peu sur cet aspect du problème. C'est surtout par la documentation très complète qu'il apporte, en particulier pour la Suisse, que l'étude de M. T. Chopard nous paraît extrêmement intéressante et digne d'être lue.

Où en sommes-nous ? D'une façon générale, en 1939, 40,7 % des ouvriers et employés occupés n'avaient pas de vacances payées. Depuis lors, des progrès réels ont été réalisés et il faut relever que c'est avant tout grâce au développement des contrats collectifs que la situation s'est améliorée.

M. Chopard examine le critère qui peut servir de base aux vacances payées et il en étudie les avantages et les inconvénients. Puis il s'efforce d'établir le principe du droit aux vacances lorsque le travail est interrompu par la maladie, le chômage, un accident ou le service militaire. Enfin, il aborde la question des vacances des jeunes gens et des travailleurs à domicile, laquelle n'est pas toujours facile à résoudre.

Dans ses conclusions, l'auteur formule diverses propositions dont l'application pratique tendrait, sinon à dépasser le régime du salariat, tout au moins à l'améliorer.

Ce qui nous paraît digne d'être relevé dans cette étude sommaire, c'est la richesse de la documentation et l'objectivité avec laquelle M. Chopard aborde un problème qui trop souvent n'a été considéré qu'en fonction de facteurs politiques, et pas pour lui-même. L'auteur fait abstraction de toute passion. Ce n'est pas la moindre qualité de son travail qui est appelé à avoir un retentissement mérité.

J. G.

¹ THÉO CHOPARD : *La bataille des vacances payées*. Les cahiers de l'actualité économique. Genève 1946. 48 pages.

Vollbeschäftigung¹

Ce volume comprend six études, traduites de l'anglais, extrêmement fouillées, se rapportant toutes au problème du plein emploi. Celui-ci est à l'ordre du jour et il préoccupe particulièrement les pouvoirs publics de n'importe quel pays car, à l'avenir, à tort ou à raison, il est possible que la question du chômage soit capable de faire trébucher un gouvernement qui n'aura pas réussi à la résoudre favorablement. Dès lors, rien de surprenant que des économistes, à l'exemple de Keynes, cherchent une solution satisfaisante au problème des crises. Ils se proposent d'en atténuer l'ampleur en agissant sur les secteurs les plus importants de l'économie d'un pays afin de lui assurer un équilibre aussi stable que possible et c'est en réalisant le plein emploi qu'ils espèrent y parvenir.

Quoiqu'étant l'œuvre de six économistes, cet ouvrage présente une indéniable unité de vue qui s'explique parfaitement lorsque l'on sait que ses auteurs ont collaboré à un travail commun, alors qu'ils étaient les uns et les autres attachés à l'Institut de statistique de l'Université d'Oxford et qu'à ce titre, ils ont été appelés durant les hostilités à étudier et à discuter pour le compte du gouvernement des questions d'économie de guerre ; d'autre part, ils ont acquis la conviction que des mesures « globales » sont préférables à des interventions spécifiques, non seulement parce qu'administrativement il est plus aisé de les réaliser, mais aussi parce qu'elles laissent à l'individu comme à l'entreprise un plus grand champ de liberté.

Dans une première étude de quelque cinquante pages intitulée : *Die Gründe der Arbeitslosigkeit*, M. F.-A. Burkhardt se propose de rechercher les causes de chômage en soumettant à la critique la théorie de la libre concurrence, chère aux classiques, les théories des mouvements cycliques naturels, et enfin la théorie selon laquelle le chômage résulte de l'insuffisance de la demande, qui entraîne un déséquilibre sur le marché et dont l'origine réside dans l'écart qui existe entre l'épargne et les investissements. Cette dernière cause serait la plus importante et elle seule mérite d'être étudiée dans toutes ses conséquences. Un excédent d'épargne est un facteur de déséquilibre.

Sous le titre : *Drei Wege zur Vollbeschäftigung*, M. M. Kalecki recherche les méthodes pour parvenir au plein emploi et pour le maintenir par la suite, dans le cadre d'une économie capitaliste. Ces méthodes sont au nombre de trois : dépenses de l'Etat dans des investissements publics (écoles, hôpitaux, etc.) et financées au moyen de l'emprunt ; les pouvoirs publics stimuleront l'investissement privé par la baisse du taux de l'intérêt, la diminution de l'impôt sur le revenu, etc. ; redistribution du revenu des classes riches aux classes pauvres.

La question de la stabilité et de l'élasticité du plein emploi est traitée par M. G.-D.-M. Worswick dans *Die Stabilität und Elastizität der Vollbeschäftigung*.

¹ *Vollbeschäftigung*. Sechs Studien zur Theorie der Wirtschaftspolitik. Bearbeiter und Herausgeber : Statistisches Institut der Universität Oxford. Edition A. Francke AG. Berne 1946. 332 pages. Titre de l'édition originale : *The Economics of full Employment*.

Les salaires ont toujours été fonction de la productivité de l'économie et ils ont jusqu'à maintenant obéi à la courbe de la conjoncture. L'auteur propose non plus une politique des salaires, mais une politique des prix pour lutter contre le déséquilibre économique. Le contrôle de l'emplacement de l'industrie et de la main-d'œuvre doit être introduit pour éviter tout gaspillage.

M. E.-F. Schumacher a intitulé son étude : *Staatsfinanzen — Ihr Verhältnis zur Vollbeschäftigung*. Après avoir exposé les principes qui doivent présider à la politique des finances publiques, il analyse la question d'une imposition dont le but est d'assurer une redistribution des revenus. L'ancienne conception classique qui préférait porter son effort en vue d'augmenter le gâteau à partager entre toutes les classes sociales plutôt que de chercher à réformer les modalités du partage, est aujourd'hui abandonnée.

La question de la dette publique est pour M. Schumacher l'occasion d'examiner l'importance de cette charge pour l'Etat, ses rapports avec le phénomène de l'inflation, les diverses méthodes de financement et le rôle des banques à cet égard. Enfin, une dernière question se pose : celle de l'établissement du budget en vue d'assurer le plein emploi.

Il revenait à M. T. Balogh de considérer les aspects internationaux du plein emploi dans sa communication *Die internationalen Aspekte der Vollbeschäftigung*. La politique commerciale doit être un instrument particulièrement efficace pour garantir la stabilité de l'économie et pour lutter contre le chômage ; les méthodes pour y parvenir sont connues : ce sont les contrats bilatéraux, les achats dirigés, le contrôle du mouvement des marchandises et des devises.

C'est l'expérience allemande qui devait servir de fondement aux théories formulées dans les articles précédents. M. K. Mandelbaum s'est proposé d'en analyser les détails dans son étude intitulée : *Ein Vollbeschäftigungsexperiment — Kontrollen in der deutschen Wirtschaft 1933-1938*. C'est ainsi qu'il donne de précieux renseignements sur le contrôle du commerce extérieur, sur celui des prix et des salaires et sur la mobilité de la main-d'œuvre. Quelques considérations finales sur les principes économiques qui président au plein emploi et sur les conséquences de ce dernier sont formulées en guise de conclusion.

Il y aurait beaucoup à dire sur *Vollbeschäftigung* qui présente un intérêt incontestable à cause de toutes les idées nouvelles qui y sont exprimées et défendues. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les auteurs ne se sont pas laissés impressionner par les conclusions auxquelles ils aboutissent. Cherchant une solution au problème économique, ils pensent l'avoir trouvée dans le plein emploi. Dès lors, tout obstacle rencontré sur cette voie doit être éliminé. Il n'y a pas de compromis possible. C'est pourquoi nous pensons que la lecture de ce volume sera extrêmement utile et enrichissante pour quiconque tient à se renseigner sur l'évolution des idées en Angleterre.

J. G.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous proposons de revenir dans notre prochain numéro :

GASTON HAELLING : *Rhin, Meuse, Escaut*. Edition La Jeune Parque. Paris 1946.

PAUL NAUDIN : *Commerce et civilisation*. Edition Les cahiers du groupement d'études du commerce français. Paris 1946.

JEAN HUMBERT : *Les institutions suisses d'expansion économique*. Edition Georg & Cie S. A. Librairie de l'Université. Genève 1946.

JEAN JENNY : *Brevets d'inventions, l'idée créatrice et le tour de main*. Waedenswil 1946.

La Charte des Nations-Unies. Conciliation internationale. Librairie Hachette. Paris 1946.

JAMES T. SHOTWELL : *La grande décision*. Brentano's. New-York 1946.

WALTER EGGENSCHWILER : *Mehrkonsum*. Edition A. Francke AG. Berne 1946.

JANUSZ RAKOWSKI : *Die « Vollbeschäftigung » im Kreuzfeuer*. Edition A. Francke AG. Berne 1946.

RICHARD FIEZ : *Die Veränderungen in der Weltwirtschaftsstruktur und das Problem der internationalen Kapitalanlagen*. Edition A. Francke AG. Berne 1946.

Cahiers suisses Esprit : *Prix de la liberté*. A la Baconnière 1946.